

## **RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 17 Juin 2015**

Le dix-sept juin deux mil quinze, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Karine LAFINESTRE, Maire.

Date de la convocation : 11 Juin 2015.

Etaient présents : Mme LAFINESTRE Karine - Mme SAUBEBELLE Myriam - Mr FAVRE-FELIX Matthieu - Mme LE FOLL Evelyne - Mr FAELLA Silvano - Mr LABORDE Pierre - Mr VIEL Nicolas - Mme MELLIER Sandrine - Mr GALLAY Arnaud - Mr FULCHIC Eric - Mme REDARES Céline - Mr SOUMARé Adama - Mr ZAZA Mustapha - Mme BENTOGGIO Geneviève.

Absent excusé : Mr CHARLET Frédéric.

### **Procès-verbal de la dernière séance**

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

#### **1 - Aménagement du bourg : Engagement de la phase 2 (tranche conditionnelle)**

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- Sa délibération en date du 30 Mai 2013 décidant de lancer la consultation des entreprises pour la tranche ferme TF (Phase 1 = réaménagement de l'entrée du bourg et des RD 667 et 225, et aménagement d'une voie verte) et pour la tranche conditionnelle TC (aménagement des abords de la mairie, réalisation d'un parking et extension de la voie verte vers le lotissement);
- Sa délibération en date du 30 Juillet 2013 retenant l'offre de la Société Eurovia dans le cadre de cette consultation (Pour mémoire TF = 204 351,01 € HT et TC = 270 475,88 € HT) et décidant de signer le marché public pour la tranche ferme réalisée en 2013/2014;
- Sa délibération en date du 04 Décembre 2014 approuvant le plan de financement pour la tranche conditionnelle;
- Sa décision d'apporter des modifications pour réaliser une économie de l'ordre de 30% du montant initialement prévu sur les matériaux, compte tenu de la conjoncture (remplacement du revêtement béton du parking par de l'enrobé, la calade vieillie du parvis par du béton désactivé et le béton désactivé de la voie verte par de la grave émulsion calcaire).

Considérant qu'à l'issue de la consultation des entreprises réalisée pour les deux tranches, l'offre de l'entreprise Eurovia a été retenue et que seule a été engagée la tranche ferme,

Madame le Maire propose d'engager la tranche conditionnelle de ces travaux.

## SÉANCE DU 17 JUIN 2015

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'affermir la tranche conditionnelle avec un commencement des travaux au mois de juillet 2015.
- Autorise Madame le Maire à signer avec l'entreprise Eurovia le marché public des travaux de la tranche conditionnelle (phase 2).
- Dit que la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée, suivant contrat en date du 27 septembre  
*(Reçu à la Sous-Préfecture le 22 Juin 2015)*

### **2 - Répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales pour l'exercice 2015**

Madame le Maire rappelle au Conseil que l'article 144 de la loi de Finances initiale de 2012 modifié par l'article 109 de la loi de finances de 2015 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal dénommé Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Ces dispositions législatives prévoient notamment que les communes et les intercommunalités bénéficiaires de ce Fonds peuvent décider de répartir le montant qui leur est attribué annuellement selon des modalités qu'elles définissent librement, aucune règle particulière n'étant prescrite pour établir cette répartition. Celle-ci doit être approuvée par délibérations concordantes du Conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers de ses membres ainsi que des conseils municipaux des communes membres, à la majorité simple.

Au vu de ces éléments,

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de reconduire le dispositif déjà appliqué pour les exercices 2013 et 2014 et de répartir le FPIC attribué au bloc communal du Grand Villeneuvois au titre de l'exercice 2015 pour la somme totale de **1 198 921 €** de la façon suivante :

Allez-et-Cazeneuve	7 308 €
Bias	27 761 €
Casseneuil	20 754 €
Cassignas	1 186 €
Castella	4 282 €
Dolmayrac	7 382 €
Fongrave	5 440 €
Hautefage la Tour	8 912 €
Laroque Timbaut	17 201 €
La Croix-Blanche	10 124 €
Le Lédats	14 359 €
Monbalen	4 973 €
Pujols	36 574 €
Saint-Antoine	7 213 €

## SÉANCE DU 17 JUIN 2015

Saint-Etienne de Fougères	9 505 €
Saint-Robert	2 211 €
Sainte-Colombe de Villeneuve	5 446 €
Sainte-Livrade-sur-Lot	54 653 €
Villeneuve-sur-Lot	177 368 €
CAGV	776 269 €

*(Reçu à la Sous-Préfecture le 22 Juin 2015)*

### **3 - Réforme des rythmes éducatifs : Organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) avec ouverture d'un accueil de loisirs périscolaire et adoption de son projet éducatif**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la collectivité s'est engagée dans la réforme des rythmes éducatifs depuis la rentrée scolaire 2014-2015 avec adoption des temps de classe, des temps d'activités périscolaires (TAP) et de garderie.

Les TAP, introduits par la réforme s'inscrivent dans les temps périscolaires et sont organisés les lundi, mardi, jeudi et vendredi, après le repas de midi, entre 13h et 14h. Ils sont proposés gratuitement à tous les élèves sur la base du volontariat.

La collectivité perçoit depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014 l'aide de l'Etat (Fonds d'amorçage) de 50 € par élève et par an.

Pour bénéficier du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales dénommé Aide Spécifique Rythmes Scolaires (ASRE), les TAP doivent s'insérer dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (ACM). Cette aide est au maximum de 54 € par an et par enfant [0,50 cts x nombre d'heures réalisées par enfant (max 3h/semaine) x 36 semaines/an].

Madame le Maire propose de créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, un accueil de loisirs périscolaire pour l'organisation des TAP des élèves de l'école de St Etienne-de-Fougères.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents,

- Décide de créer un accueil de loisirs périscolaire pour l'organisation des TAP au sein de l'école de la commune les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h à 14h.
- Valide le projet éducatif de cet accueil de loisirs « Nouvelles Activités Périscolaires » annexé à cette délibération.
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal. 2012, par Faustine Barot, Vanessa Leydier et ASTEO.

*(Reçu à la Sous-Préfecture le 22 Juin 2015)*

### **4 - Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) retrait-gonflement des argiles dans le Lot-et-Garonne - Avis du Conseil Municipal**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRn) concernant les mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux de la commune de Saint-Etienne-de-Fougères a été prescrite par arrêté préfectoral n° 2012-356-0008 en date du 21 décembre 2012.

## SÉANCE DU 17 JUIN 2015

Elle expose à l'Assemblée que Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne a transmis pour avis du Conseil Municipal ce projet de Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) et précise que la commune de Saint-Etienne-de-Fougères est en aléa faible sur 98,03 % de sa surface et 1,97 % en aléa moyen.

Après étude des documents fournis par la Direction Départementale des Territoires, Madame le Maire invite le Conseil à formuler son avis sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents,

- Donne un avis favorable à ce projet de Plan de Prévention des Risques Naturels retrait-gonflement des argiles de la commune de Saint-Etienne-de-Fougères.

*(Reçu à la Sous-Préfecture le 22 Juin 2015)*

### 5 - Echange de concession funéraire

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'échange présentée par Monsieur Bernard Delpech, habitant à Saint-Etienne-de-Fougères, et concernant la concession funéraire n° 140, cadastrée I.21, d'une contenance de 5 m<sup>2</sup>, acquise le 20 octobre 1995, pour un montant réglé de 91,47 €.

Fondateur et acquéreur de cette concession perpétuelle demeurée inutilisée et se trouvant vide de toute sépulture, Monsieur Delpech déclare vouloir l'échanger contre une concession cinquantenaire pour cavurne dans l'espace cinéraire du cimetière communal, d'une contenance de 1 m<sup>2</sup> et d'une valeur de 90 €, sans demande de remboursement.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents,

- Approuve l'échange tel qu'exposé ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte portant échange de concession.
- Précise que la durée de la nouvelle concession commence à courir à compter de ce jour.

*(Reçu à la Sous-Préfecture le 22 Juin 2015)*

### 6 - Questions diverses : Examen de devis

- L'Assemblée décide d'acquérir une armoire réfrigérée d'occasion, de marque SEDA, d'un volume de 575 L, rétrocédée par l'Instance de Coordination Gérontologique de Sainte-Livrade-sur-Lot, pour la somme de 350 € (Le prix d'achat neuf étant de 1 900 €).

- Madame le Maire présente le devis de la SARL Dal Molin concernant le remplacement, suite à un sinistre « dégâts des eaux », de deux chauffe-eau dans les appartements de Mme Anne Marques et Mr Jean-Pierre Tavares Fidalgo pour un montant HT de 1 425 €. Le Conseil donne son accord.

## *SÉANCE DU 17 JUIN 2015*

- Pour terminer la clôture de la cour de l'école, deux solutions sont proposées pour le grillage :

- Devis de Brico Leclerc (Grillage).....	166,70 € TTC
- Devis de Mr Bricolage (Panneaux).....	289 ,00 € TTC

L'Assemblée retient le devis de Brico Leclerc.

- Dans le cadre du projet d'équipement en matériels et produits professionnels de la salle des fêtes mené par les élèves de l'EREA Marie Claude Leriche de Villeneuve-sur-Lot pour en assurer son entretien, le devis proposé par Hygiène 47 d'un montant TTC de 400 € a été retenu.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures trente minutes.**

### **Table des délibérations :**

**1 - Aménagement du bourg : Engagement de la phase 2 (tranche conditionnelle)**

**2 - Répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes pour l'exercice 2015**

**3 - Réforme des rythmes éducatifs : Organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) avec ouverture d'un accueil de loisirs périscolaire et adoption de son projet éducatif**

**4 - Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) retrait-gonflement des argiles dans le Lot-et-Garonne - Avis du Conseil Municipal**

**5 - Echange de concession funéraire**

**6 - Questions diverses : Examen de devis**